



Achat d'un véhicule neuf et pannes

Par **patrick**, le **27/08/2011** à **17:53**

Bonjour,

j'ai en décembre 2009 acheté en Belgique une voiturette neuve (125 Cm3, 4 places) chez un concessionnaire d'une marque Française, d'une valeur de 13400 €.

Une semaine après l'achat, j'ai eu des soucis avec celle-ci. Les ennuis se sont enchaînés dans le courant de l'année 2010. Mon garagiste ne m'a fait que une réparation à chaque fois que je lui laissais ma voiture, alors que nous avons fait une liste des problèmes. Elle est à nouveau dans son garage, car il n'arrive pas à trouver la panne et refuse de renvoyer mon véhicule à l'usine pour un bilan complet.

Sur 18 mois je n'ai pu me servir de ma voiturette que + / - 9 mois.

Que faut-il que je fasse pour avoir soit un échange de voiture du même type, soit une annulation de la vente ?.

Je suis Français, vivant en France.

Merci par avance de votre aide.

Par **pat76**, le **30/08/2011** à **17:25**

Bonjour

Pourquoi ne pas prendre directement contact avec le fabricant qui est français et lui expliquer la situation.

Cela vous évitera de saisir une juridiction Belge pour essayer d'obtenir satisfaction.

Par **patrick**, le **31/08/2011** à **18:22**

J'ai suivi votre conseil, je viens d'envoyé un mail d'explications sur les problèmes que je rencontre avec ce véhicule depuis décembre 2009.

j'espère une réponse de cette firme, autrement j'irais voir un conseiller judiciaire afin de savoir les démarches à faire pour ce genre de situation.

Pensez-vous que je puisse avoir gain de cause ?

Vont-ils me faire une proposition d'échange ?

Merci en tout cas pour votre aide.